

ropéen unique, qui recherchent aussi pour nos entreprises des partenaires à l'intérieur de l'Espace économique européen et, en particulier, de l'Union européenne, sont nécessaires et leur importance est vitale pour les petites et moyennes entreprises suisses et, d'une manière générale, pour l'information européenne et la connaissance du droit européen du pays tout entier, milieux non économiques compris. Il avait été prévu d'inscrire les crédits en question en même temps que nous vous proposons les dispositions à suivre après l'arrêté Bonny. Nous avons en effet là trois arrêtés, un pour M. Bonny, stricto sensu, un deuxième relatif aux Euro Info Centres, et le troisième qui n'est pas traité aujourd'hui.

Devant le cours pris par la procédure en ce qui concerne l'arrêté Bonny, qui n'a été repris par le Parlement que pour ce qui concerne l'arrêté fédéral stricto sensu, on risque, au vu des délais prévus, d'avoir une lacune dans le financement des opérations de soutien aux Euro Info Centres. C'est pour réparer cette lacune que M. Büttiker propose d'accrocher aujourd'hui un wagon supplémentaire au train de l'Osec. Je pense que c'est là une bonne idée, qui permettrait, je le répète, d'éviter une interruption du soutien susceptible de mettre en cause la continuité de l'activité de ces Euro Info Centres. La proposition Büttiker telle qu'elle figure ici – prévoir un financement de 1 million de francs par an jusqu'au moment où l'on aura introduit le système par la voie normale, si je puis m'exprimer ainsi; ce qui fait, Monsieur Schallberger, que ce ne sera pas nécessairement 4 millions de francs, j'espère bien que vous arriverez à prendre l'arrêté en moins de quatre ans pour passer le relais – est donc une bonne idée.

*Angenommen gemäss Antrag Büttiker
Adopté selon la proposition Büttiker*

Art. 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Proposition de la commission

Adhérer au projet du Conseil fédéral

Angenommen – Adopté

*Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble
Für Annahme des Entwurfes*

32 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Nationalrat – Au Conseil national

93.085

Immobilienstiftung für die internationalen Organisationen (Fipoi). Neues Darlehen (Haus der Umwelt im Palais Wilson)

Fondation des immeubles pour les organisations internationales (Fipoi). Nouveau prêt (Maison de l'environnement au Palais Wilson)

Botschaft und Beschlussentwurf vom 20. Oktober 1993 (BBI IV 421)
Message et projet d'arrêté du 20 octobre 1993 (FF IV 433)

Beschluss des Nationalrates vom 15. Juni 1994
Décision du Conseil national du 15 juin 1994

Flückiger Michel (R, JU) unterbreitet im Namen der Aussenpolitischen Kommission (APK) den folgenden schriftlichen Bericht:

1. Einleitung

Im Nachgang zur Konferenz der Vereinten Nationen über Umwelt und Entwicklung vom Juni 1992 in Rio haben sich verschiedene Organisationen in Genf niedergelassen. Um deren Platzbedürfnissen zu genügen, schlägt der Bundesrat vor, das Angebot von Republik und Kanton Genf, das Palais Wilson bereitzustellen und in ein «Umwelthaus» umzugestalten, anzunehmen.

In seiner Botschaft ersucht der Bundesrat die eidgenössischen Räte, einen Verpflichtungskredit von 80 Millionen Franken zu bewilligen. Die Aussenpolitische Kommission des Nationalrates (APK-NR) erachtete diesen Betrag als zu hoch und forderte eine Überprüfung des Vorhabens. Dieser Forderung schloss sich auch die Aussenpolitische Kommission des Ständerates (APK-SR) an. Die APK-NR ersuchte zudem die Kommission für öffentliche Bauten des Nationalrates (KöB-NR), in einem Mitbericht zu prüfen, ob dieser Kredit gerechtfertigt ist. Ständerat Bisig, Vizepräsident der Kommission für öffentliche Bauten des Ständerates (KöB-SR) und Mitverfasser des Mitberichtes, liess der KöB-SR eine zusätzliche schriftliche Stellungnahme zukommen.

Auf Grund dieser Informationen setzte sich die APK-SR an ihrer Sitzung vom 10. Mai 1994 mit diesem Geschäft auseinander.

2. Verpflichtungskredit für das «Umwelthaus» (Finanzierung und Renovation des Palais Wilson)

Nachdem die APK-NR an ihrer Sitzung vom 17. Januar 1994 die Überprüfung des Projektes Palais Wilson verlangt hatte, traf sich am 10. Februar 1994 eine Delegation des Genfer Staatsrates mit dem Vorsteher des Eidgenössischen Finanzdepartementes, Bundespräsident Stich. In diesem Gespräch wurde vereinbart, die Budgetposten «Unvorgesehenes» und «Reserve für Teuerung» um 5 Millionen Franken nach unten zu korrigieren, womit der Verpflichtungskredit von den anfänglich 80 auf 75 Millionen reduziert wird.

Am 13. April 1994 tagte die KöB-NR im Beisein von Bundespräsident Stich in Genf. An dieser Sitzung führte sie Gespräche mit Vertretern der Direktion für internationale Organisationen sowie mit den Architekten, welche mit dem Renovationsprojekt des Palais Wilson beauftragt waren. Bei dieser Gelegenheit nahm die Kommission auch eine Besichtigung des Objektes vor.

In ihrem Mitbericht gelangt die KöB-NR zur Überzeugung, dass dem Renovationsprojekt eine gründliche und seriöse Planung vorausgegangen ist. Nach ihrer Auffassung ist diese Investition angesichts des historischen und architektonischen Stellenwertes des Gebäudes durchaus gerechtfertigt. Mit dem Palais Wilson erhält Genf einen weiteren Ort der internationalen Begegnung, und unser Land wird in seiner Rolle als Gastgeberstaat gestärkt. Schliesslich empfiehlt die KöB-NR einstimmig, den reduzierten Verpflichtungskredit zu genehmigen und auf die Ausarbeitung einer Expertise zu verzichten.

Ständerat Bisig empfiehlt in seiner zusätzlichen Stellungnahme ebenfalls, diesem Kredit zuzustimmen. Er weist darauf hin, dass bei einem Kostenvergleich mit einem Neubau auch der Grundstückserwerb mitgerechnet werden müsste: Im Falle des Palais Wilson aber stelle die Stadt Genf das Grundstück und das Gebäude unentgeltlich im Baurecht zur Verfügung. Was die Arbeitsplatzkosten anbelangt, bewegen sie sich im Vergleich mit zivilen Bauten des Bundes im normalen Rahmen.

Ferner ist darauf hinzuweisen, dass dieser Verpflichtungskredit ein auf 75 Millionen Franken begrenzter Pauschalkredit ist und dass sämtliche Kosten, welche diesen Maximalbetrag überschreiten, von Republik und Kanton Genf übernommen würden.

3. Die Beratungen der Kommission

Die APK-SR unterstrich, dass die Anwesenheit internationaler Organisationen in Genf für unser Land von grossem Interesse ist. Ihrer Meinung nach muss alles darangesetzt werden, um sie zu behalten, und sie schliesst sich deshalb dem Antrag des Bundesrates an.

Die Kommission zeigte sich befriedigt, dass gegenüber dem ursprünglichen Kredit eine substantielle Einsparung von 5 Millionen Franken realisiert werden konnte. Aufgrund des historischen Hintergrundes des Palais Wilson und seiner Bedeutung für die internationale Rolle Genfs genehmigt sie den Antrag des Bundesrates, dieses Gebäude in ein »Umwelthaus« umzugestalten.

Flückiger Michel (R, JU) présente au nom de la Commission de politique extérieure (CPE) le rapport écrit suivant:

1. Introduction

Suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio en juin 1992, divers organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement se sont installés à Genève. Pour répondre à leurs besoins en locaux, le Conseil fédéral propose d'accepter l'offre de la République et canton de Genève de mettre à disposition le Palais Wilson et de l'aménager en «Maison de l'environnement».

Dans son message, le Conseil fédéral sollicitait des Chambres fédérales l'ouverture d'un crédit d'engagement initial de 80 millions de francs. Jugeant ce montant exagéré, la commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-CN) a demandé que le projet soit réexaminé. Cette demande fut également appuyée par la commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-CE). La CPE-CN a aussi demandé un avis à la commission des constructions publiques du Conseil national (CCP-CN) sur le bien-fondé de ce crédit. M. Bisig, vice-président de la commission des constructions publiques du Conseil des Etats (CCP-CE) s'est associé à la rédaction de cet avis. En outre, il a fourni une note complémentaire à l'attention de la CPE-CE.

C'est sur la base de ces informations que la CPE-CE a traité cet objet lors de sa séance du 10 mai 1994.

2. Le crédit d'engagement en faveur de la «Maison de l'environnement» (financement et rénovation du Palais Wilson)

Après que la CPE-CN ait demandé le réexamen du projet «Palais Wilson» lors de sa séance du 17 janvier 1994, une délégation du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a rencontré le chef du Département fédéral des finances, M. Otto Stich, président de la Confédération, le 10 février 1994. A l'issue de cet entretien, un accord a été conclu pour réviser à la baisse les postes «réserve pour divers et imprévus» et «réserve pour renchérissement» d'un montant équivalent à 5 millions de francs. De ce fait, le crédit d'engagement est ramené de 80 à 75 millions de francs.

Lors de sa séance du 13 avril 1994, la CCP-CN a siégé à Genève en présence du chef du Département fédéral des finances, M. Otto Stich, président de la Confédération. Des entretiens ont eu lieu avec les représentants de la Direction des organisations internationales et les architectes auteurs du projet de rénovation du Palais Wilson. La CCP-CN a ensuite procédé à une visite des lieux.

Dans son rapport, la CCP-CN affirme avoir été convaincue que le projet de rénovation du Palais Wilson est le fruit d'études sé-

rieuses et approfondies. Elle estime que le passé historique du bâtiment et sa qualité architecturale méritent amplement cet investissement. Le Palais Wilson permettra à Genève de continuer à jouer son rôle de centre international et à notre pays d'assumer son rôle d'Etat hôte. En conclusion, la CCP-CN recommande à l'unanimité d'approuver le crédit d'engagement réduit et de renoncer à l'établissement d'une expertise.

Dans sa note complémentaire, M. Bisig recommande également l'approbation de ce crédit. Il nous rend attentifs que dans la comparaison de coûts entre une nouvelle construction et une remise en état, il ne faut pas oublier de tenir compte de l'acquisition du terrain. Or, dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, la Ville de Genève met gratuitement à disposition le terrain et le bâtiment en droit de superficie. En ce qui concerne le coût des places de travail, la comparaison avec les constructions civiles de la Confédération figure dans une tranche normale.

Par ailleurs, il faut souligner que ce crédit d'engagement est un crédit forfaitaire maximum de 75 millions de francs. Tout dépassement éventuel sera à la charge de la République et canton de Genève.

3. Les délibérations de la commission

La CPE-CE a souligné l'intérêt de la présence des organisations internationales à Genève pour notre pays. Elle est de l'avis que tout doit être mis en oeuvre pour les maintenir et a exprimé son soutien au Conseil fédéral dans ce sens.

La commission a exprimé sa satisfaction quant à l'économie substantielle de 5 millions par rapport au crédit initial. Reconnaissant le passé historique du Palais Wilson et son importance pour la «Genève internationale», elle approuve la proposition du Conseil fédéral de transformer ce bâtiment en «Maison de l'environnement».

Antrag der Kommission

Die Kommission beantragt einstimmig, auf den Bundesbeschluss über die Finanzierung von Umgestaltung und Ausbau des Palais Wilson in ein »Umwelthaus« in Genf einzutreten und ihn zu genehmigen.

Proposition de la commission

A l'unanimité, la commission propose d'entrer en matière et d'approuver l'arrêté fédéral concernant le financement et de l'aménagement du Palais Wilson en «Maison de l'environnement» à Genève.

Meier Josi (C, LU): Ich bin selbstverständlich für Eintreten und Zustimmung. Diese Zustimmung ist nicht nur selbstverständlich, sondern sie ist geradezu zwingend. Dabei geht es mir um das Umfeld des internationalen Platzes Genf. Einmal mehr ist der Standort Genf als Sitz von internationalen Organisationen gefährdet, die schon dort ansässig sind. Mit dem Rücktritt von Herrn Generaldirektor Dunkel haben wir einen der letzten hohen Posten an der Spitze einer internationalen Organisation verloren; jetzt droht auch noch der Sitzverlust bei der OMC beziehungsweise beim Gatt. In Bonn denkt man etwas längerfristig und kann natürlich im Zusammenhang mit dem Umzug des Parlamentes nach Berlin viele gute Plätze anbieten. Das heisst für uns, dass wir uns um so mehr anstrengen müssen, die notwendigen Plätze mit Hilfe der Fipoi-Darlehen in Genf zur Verfügung zu stellen.

Ich möchte dem noch hier anwesenden Departementschef, Herrn Delamuraz, herzlich dafür danken, dass er sich schon auf den Weg gemacht hat, um weiterhin für den Kongressplatz Genf zu werben. Ich hoffe, dass wir alle ihm durch einen einstimmigen Beschluss in dieser sehr wichtigen Sache auch unsere Unterstützung geben.

Coutau Gilbert (L, GE): Je n'avais pas l'intention d'intervenir parce que je pensais que cet objet était suffisamment mûr pour qu'il passe sans encombre devant ce Conseil. Mais je tiens à remercier M^{me} Meier Josi des propos qu'elle vient de tenir. Je suis en particulier heureux que ça ne soit pas forcément un Genevois qui vienne plaider la cause de la place internationale de Genève. J'ai déjà eu l'occasion de le faire et je recommencerais, mais je tenais à dire à M^{me} Meier que je suis sensible

à ses propos. Ils confirment que cette place internationale de Genève n'est pas tant dans l'intérêt de Genève en particulier, que dans l'intérêt de la Suisse dans son ensemble. C'est à ce titre-là que notre Conseil a toutes les raisons d'appuyer le projet qui nous est soumis. Ce projet est nécessaire pour, précisément, affirmer la présence de Genève dans le domaine des organisations mondiales de protection de l'environnement. Nous essayons de faire de Genève une capitale de l'environnement au niveau international et l'appui que la Confédération nous apporte dans ce domaine est extrêmement favorable et judicieux.

J'aimerais profiter de cette occasion pour dire combien je me réjouis que la collaboration, que j'appelais de mes vœux, entre le canton et la Confédération se soit confirmée et se soit raffermie. Il a pu exister un certain nombre de distances entre Genève et Berne au sujet de tel ou tel dossier relatif aux organisations internationales. Je constate qu'aujourd'hui la relation s'est nouée et que la compréhension se fait de plus en plus étroite entre les deux gouvernements. Il s'agit, en particulier, du dossier dont nous traitons aujourd'hui, mais il s'agit également – M^{me} Meier y a fait allusion – du maintien à Genève, et par conséquent en Suisse, de l'Organisation mondiale du commerce auquel le gouvernement suisse et le gouvernement genevois tiennent avec beaucoup d'insistance. Je profite de l'occasion pour remercier le Conseil fédéral de l'appui qu'il accorde et de l'intérêt qu'il porte à ce dossier.

Cotti Flavio, conseiller fédéral: A mon tour, je voudrais remercier M^{me} Meier Josi de son intervention, qui m'a été rapportée, et qu'elle a voulu faire en tant que représentante de la Suisse centrale pour soutenir la Genève internationale. C'est un signe de solidarité important, mais c'est aussi un signe d'appui à la politique étrangère de la Suisse.

Je vous rappelle en effet que l'un des éléments marquants du rapport sur la politique étrangère du Conseil fédéral, dont vous avez discuté il y a trois mois, est la position internationale de Genève, qui représente, pour un pays par ailleurs largement séparé de contacts internationaux institutionnels, un cadre unique pour les relations internationales.

M. Coutau vient de souligner ce que je constate aussi avec beaucoup de plaisir, à savoir que les contacts très intenses que nous avons avec le canton de Genève, mais aussi avec la Ville de Genève ne font que raffermir cette volonté commune, laquelle s'établit d'ailleurs sur la base de quelques réalisations ou investissements décidés très récemment – le Geneva Executive Center, d'un montant très important, qui va au-delà des mesures courantes annuelles, le Palais Wilson dont vous discutez maintenant, ainsi que les propositions relatives à l'Organisation mondiale du commerce, qui seront discutées prochainement et qui revêtent un intérêt certain pour la communauté internationale, mais qui doivent affronter la concurrence très forte de l'Allemagne, avec la candidature de Bonn, qui demande le déplacement d'une institution primordiale pour Genève. Je peux assurer au Conseil des Etats que nous sommes engagés à fond dans l'action pour maintenir à Genève cette institution de l'économie internationale et que tout sera fait pour essayer de gagner une partie certes très difficile.

En ce qui concerne le Palais Wilson et le message y relatif qui vous est soumis, je voudrais simplement vous dire que la Commission de politique extérieure, du Conseil national notamment, a voulu aller au fond de certaines questions financières qui avaient été présentées. Elle s'est même adressée aux Commissions des constructions publiques des deux Chambres, qui ont avalisé totalement la proposition qui vous est faite. Je n'ai par conséquent pas d'autre commentaire à faire, si ce n'est que les 75 millions de francs demandés au Parlement représentent le plafond de l'engagement de la Confédération. Au-delà de ce montant, c'est le canton de Genève qui garantira, le cas échéant, le financement, d'où, je le répète, une sûreté supplémentaire.

Le Palais Wilson sera destiné à rassembler les différentes institutions environnementales qui ont leur siège à Genève. Si je pense à la bataille réelle que la Suisse a conduite ces années passées pour garantir à Genève une concentration d'institutions dans le secteur environnemental, surtout après la Confé-

rence de Rio – je rappelle que deux conventions ont été signées à Rio, qui établissent entre autres des secrétariats internationaux permanents – il est tout à fait souhaitable que cette concentration logistique ait lieu et qu'elle se fasse, pour l'environnement, dans un palais prestigieux comme celui qui fait maintenant l'objet du vote.

*Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
L'entrée en matière est décidée sans opposition*

Gesamtberatung – Traitement global

**Titel und Ingress, Art. 1, 2
Titre et préambule, art. 1, 2**

*Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble
Für Annahme des Entwurfes*

27 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Bundesrat – Au Conseil fédéral

94.001

**Europarat.
Bericht des Bundesrates
Conseil de l'Europe.
Rapport du Conseil fédéral**

Bericht vom 19. Januar 1994 (BBI I 569)
Rapport du 19 janvier 1994 (FF I 553)

94.009

**Parlamentarierdelegation
beim Europarat.
Zusatzbericht
Délégation parlementaire
auprès du Conseil de l'Europe.
Rapport complémentaire**

Columberg Dumeni (C, GR) unterbreitet im Namen der Schweizer Parlamentarierdelegation beim Europarat den folgenden schriftlichen Zusatzbericht über die 44. ordentliche Session der Parlamentarischen Versammlung des Europarates (*texte français voir Bulletin officiel du Conseil national, session d'automne 1994*):

1. Einleitung

Im Frühjahr 1993 beschloss die Parlamentarische Versammlung, ihre bisher jeweils von Frühjahr bis Frühjahr dauernde Session ab 1994 auf das Kalenderjahr abzustimmen. Dieser Beschluss bedingte eine Verlängerung der laufenden Session bis Januar 1994.

Die Schweizer Parlamentarierdelegation berichtet im folgenden über ihre Tätigkeit für den Rest der verlängerten 44. Session. In der Zusammensetzung der Delegation haben sich gegenüber dem letzten Bericht keine Veränderungen ergeben. Dies gilt auch für Funktionen der Delegationsmitglieder, mit folgenden Ausnahmen: Nationalrätin Robert wurde als Vertreterin der Parlamentarischen Versammlung in die Spezialkommission für die Vorbereitung der Europäischen Umweltkonferenz 1995 in Sofia delegiert. Sie gehört auch der im Frühjahr

Immobilienstiftung für die internationalen Organisationen (Fipoi). Neues Darlehen (Haus der Umwelt im Palais Wilson)

Fondation des immeubles pour les organisations internationales (Fipoi). Nouveau prêt (Maison de l'environnement au Palais Wilson)

| | |
|---------------------|--|
| In | Amtliches Bulletin der Bundesversammlung |
| Dans | Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale |
| In | Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale |
| Jahr | 1994 |
| Année | |
| Anno | |
| Band | II |
| Volume | |
| Volume | |
| Session | Sommersession |
| Session | Session d'été |
| Sessione | Sessione estiva |
| Rat | Ständerat |
| Conseil | Conseil des Etats |
| Consiglio | Consiglio degli Stati |
| Sitzung | 11 |
| Séance | |
| Seduta | |
| Geschäftsnummer | 93.085 |
| Numéro d'objet | |
| Numero dell'oggetto | |
| Datum | 15.06.1994 - 08:20 |
| Date | |
| Data | |
| Seite | 680-682 |
| Page | |
| Pagina | |
| Ref. No | 20 024 349 |

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.